

Mon mémo DU TRI

Pourquoi trier ?

- ✓ Donner une seconde vie aux déchets
- ✓ Économiser les matières premières et préserver les ressources naturelles
- ✓ Maîtriser le coût de traitement
- ✓ Économiser de l'énergie

*Merci pour
votre implication !*

Collecte des déchets recyclables

Cochez votre jour de collecte

L M M J V S

Collecte des ordures ménagères

Cochez votre jour de collecte

L M M J V S

• TRIÉS, ILS SERONT RECYCLÉS ! •

PAPIER / CARTON + MÉTAL + PLASTIQUE



Tous les papiers et emballages en carton



Emballage en métal



Bouteilles et flacons en plastique

où



LES EMBALLAGES DOIVENT ÊTRE VIDÉS DE LEUR CONTENU, MAIS IL N'EST PAS NÉCESSAIRE DE LES LAVER

Un doute ? Déposez le déchet avec les ordures ménagères

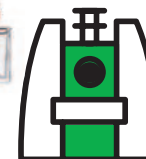
ou  **02 31 304 304**

VERRE



Bouteilles, pots, bocaux et flacons de parfums en verre

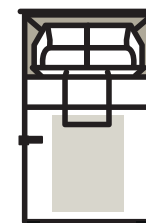
où



TEXTILE



où



Tous les textiles, vêtements, linge de maison, chaussures attachées par paire, même usés ou déchirés

www.lafibredutri.fr

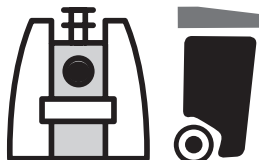


ORDURES MÉNAGÈRES



Couches, films et sacs en plastique, restes de repas, pots de yaourt, barquettes plastique et polystyrène, pots de fleurs, vaisselle...

où



DÉCHETS COMPOSTABLES



Restes de repas d'origine végétale, marc de café, coquilles d'oeufs, épluchures, fleurs coupées, tontes de gazon, sachets de thé, essuie-tout...

où



Mon mémo. DU TRI

Mes dates d'encombrants

Remplissez votre jour de collecte

**À SORTIR LA VEILLE
DE LA COLLECTE
À PARTIR DE 19H00**

+ d'informations sur la collecte des
DÉCHETS MÉNAGERS
02 31 304 304

contactdechetsmenagers@caenlamer.fr

www.caenlamer.fr
> Rubrique collecte des déchets

LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS EN PORTE À PORTE

Ce sont les déchets des ménages dont la nature, le poids et la taille ne permettent pas d'être collectés avec les ordures ménagères.

 **CE QUE VOUS POUVEZ
PRÉSENTER À LA COLLECTE**

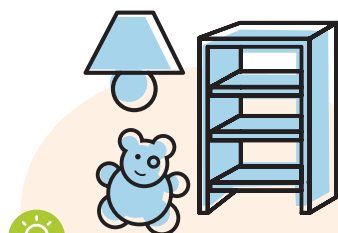


Métaux, bois, encombrants, mobilier

Bon à savoir

- Longueur maximale d'un objet encombrant : 1,50m
- Poids maximum de l'objet : 50kg
- Volume maxi : 1m³ par foyer et par collecte.

AVANT DE JETER



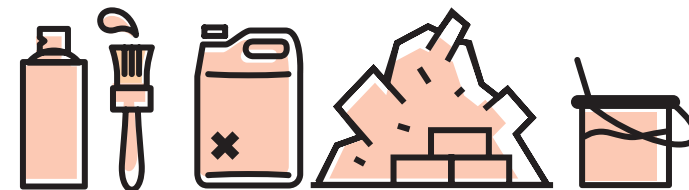
*Donnez, troquez,
Pensez au réemploi !*



*Les déchets d'équipements
d'ameublement (DEA) doivent
être déposés en priorité en
déchèterie pour être valorisés !*

éco-mobilier
LES MEUBLES ONT UN NOUVEL AVENIR

 **NE SONT PAS COLLECTÉS**



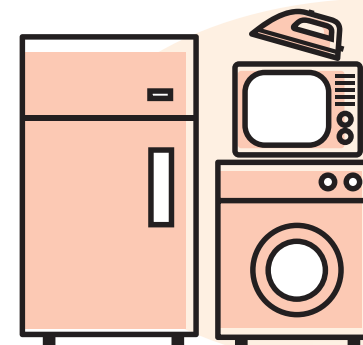
- les gravats
- les produits dangereux (peinture, solvants, diluants)
- tous les appareils électriques



Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE)

(appareils à piles ou sur secteur)

*Pensez à rapporter
votre ancien appareil au
magasin. Votre revendeur a
l'obligation de le reprendre !*




Eco-systèmes

**À APPORTER À
LA DÉCHÈTERIE**




Caenlamer
NORMANDIE
COMMUNAUTÉ URBAINE